



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT  
LE LUNDI 5 JUILLET 2021

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue à l'hôtel de ville sans la présence du public afin de minimiser les risques de propagation du coronavirus, le lundi 5 juillet 2021 à 8h06, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un employé d'une entreprise privée de messagerie, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Mario Arsenault, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, madame et messieurs les conseillers David Lemelin (par vidéo conférence), André Camirand (par vidéo conférence), Gilles Lapierre (par vidéo conférence), Sylvain Cazes et Johanne Di Cesare (par vidéo conférence).

Sont absents à cette séance madame la conseillère Chantale Boudrias et messieurs les conseillers Mario Perron et Mario Arsenault.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale, madame Céline Miron, adjointe exécutive au cabinet du maire et à la direction générale et Me Linda Chau, greffière adjointe, sont présentes.

340-07-21

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1714-21

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 29 juin 2021, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 29 juin 2021, dépôt du projet de règlement a été effectué par un membre du Conseil;

CONSIDÉRANT que l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, son mode de financement, de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix par la greffière adjointe et qu'aucun changement n'a été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement numéro 1714-21 décrétant une dépense de 3 544 340 \$ et un emprunt de 3 544 340 \$ pour des travaux de reconstruction de rues, de construction d'un réseau pluvial, de bordures et/ou trottoirs, de réhabilitation d'égout sanitaire, de remplacement de l'aqueduc, de réaménagement des emprises sur la montée des Bouleaux et la rue Pinsonneault ainsi que le remplacement de l'éclairage existant sur la rue Pinsonneault, tel que soumis à la présente séance.



No de résolution  
ou annotation

De se prévaloir des dispositions de l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* et d'autoriser la trésorière adjointe à contracter un emprunt temporaire de 3 544 340 \$ au moyen d'avances ou de billets remboursables à demande, pour et au nom de la Ville de Saint-Constant auprès de l'institution financière de la Ville pour le présent règlement.

341-07-21

EMBAUCHE AU POSTE DE DIRECTRICE DES FINANCES ET TRÉSORIÈRE – SERVICE DES FINANCES

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare APPUYÉE de monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'embaucher, en date du 2 août 2021, madame Cynthia Dionne, à titre d'employée à l'essai, au poste de directrice des finances et trésorière au Service des finances, le tout aux conditions prévues au Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués.

Le salaire annuel sera celui de l'échelon 10 de la classe 7 du Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués. L'employée bénéficiera de quinze (15) jours de vacances au terme de sa période de probation.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-130-00-111.

342-07-21

SOUSSION – SERVICES HORTICOLES DE PLANTATION ET D'ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS MUNICIPAUX – 2021EDD04-AOP - REJET

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services horticoles de plantation et d'entretien des aménagements paysagers municipaux;

CONSIDÉRANT que pour le lot #1, deux (2) soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants :

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>Montant Taxes incluses</b>
Multifleurs Plus enr.	218 452,50 \$
Groupe CDT inc.	332 446,76 \$

CONSIDÉRANT que pour le lot #2, une (1) soumission a été reçue et que le soumissionnaire est le suivant :

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>Montant Taxes incluses</b>
Groupe CDT inc.	3 235 934,57 \$ (montant corrigé)

CONSIDÉRANT que la soumission du lot # 2 n'est pas conforme;



No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT que les prix soumissionnés accusent un écart important par rapport au budget disponible et à la valeur estimée des travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville ne s'est engagée à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions déposées;

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De rejeter l'ensemble des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres numéro 2021EDD04-AOP pour les services horticoles de plantation et d'entretien des aménagements paysagers municipaux.

343-07-21

#### AUTORISATIONS POUR LA DISPOSITION DES BIENS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que la Ville désire vendre certains biens mobiliers usagés qui ne sont plus utiles pour ses opérations journalières ou se départir des biens cassés et désuets;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite également collaborer avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) (anciennement le Centre de services partagés du Québec (CSPQ)), lequel permet aux établissements du grand réseau des organismes en éducation, en santé et services sociaux, aux municipalités et aux sociétés d'État du Québec d'accéder aux services de vente par appel d'offres et par enchères publiques organisées par la Disposition des biens du CAG;

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare APPUYÉE de monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le Directeur des travaux publics à proposer des biens mobiliers aux municipalités avoisinantes;

D'autoriser le Directeur des travaux publics à se départir et mettre aux rebuts tout biens mobiliers cassés et désuets;

Le Directeur des travaux publics dépose un rapport au Conseil municipal une fois l'an concernant les biens proposés aux municipalités avoisinantes ou mis aux rebuts;

D'autoriser la cheffe de Division - Approvisionnements à mandater la Direction de la disposition des biens du Centre d'acquisition gouvernemental (CAG) pour les biens à vendre;

Que les produits de ses ventes soient comptabilisés aux ventes d'immobilisations diverses ou capitalisées des postes budgétaires 01-149-10-000.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est par la suite procédé à une période de questions.

Les citoyens ont été invités par divers outils de communication à transmettre leur question à l'adresse courriel [greffe@st-constant.ca](mailto:greffe@st-constant.ca)



No de résolution  
ou annotation

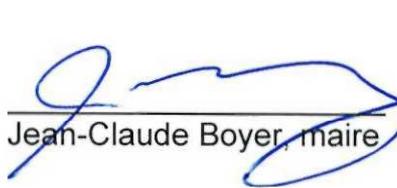
Des questions ont été reçues, soit :

Par monsieur Michel Vachon :

Où est l'urgence de tenir une séance du conseil municipal à 8 :00 le matin  
alors qu'il y a eu tenue d'une séance extraordinaire en date du 29 juin 2021 ?

Les biens municipaux payés par les citoyens au point 4), sont dédiés à qui ?

Quelles sont les natures de ces biens ?

  
Jean-Claude Boyer, maire

  
Me Linda Chau, greffière adjointe